

**PROJET DE DÉLIBÉRATION
EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

À l'aune du dérèglement climatique, la protection et l'enrichissement de la biodiversité sont essentiels à notre avenir collectif. Aujourd'hui, il n'est plus temps d'attendre, de spéculer ou de prospecter face au changement climatique, comme face aux extinctions des espèces, de la faune et de la flore mondiales. Nous avons donc le devoir d'agir pour bâtir la ville intelligente et durable, une ville toujours plus solidaire, respectueuse de son environnement et attentive à sa nature, pour mieux concilier développement urbain et biodiversité. Nous nous devons d'engager notre responsabilité collective.

Contraction de « diversité biologique », le terme de « biodiversité » désigne la variété et la diversité du monde vivant. Consacré dans le langage courant depuis le Sommet de la Terre qui s'est tenu à Rio de Janeiro en juin 1992, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, ce concept recouvre l'ensemble des organismes vivants qui peuplent la terre (animaux, végétaux, champignons, micro-organismes), leur diversité génétique (patrimoine génétique et héréditaire) et la multiplicité des écosystèmes qui constituent le milieu de vie de chaque espèce (forêts, montagnes, fleuves, prairies...).

La biodiversité, un enjeu capital

La biodiversité n'est donc pas une liste d'espèces ou de gènes mais bien un tissu vivant en interaction dont la trame, le fonctionnement et la structure importent tout autant que la simple composition. C'est un facteur d'équilibre indispensable à la vie des humains. Nous dépendons totalement de la nature que ce soit pour respirer, boire, manger mais aussi pour les matériaux que nous utilisons pour nous loger ou nous vêtir, etc. Pour que les systèmes vivants continuent à pourvoir nos besoins vitaux, encore faut-il qu'ils conservent leur complexité, leur diversité et leur résilience.

Il est aujourd'hui démontré que nous subissons la 6ème grande crise d'extinction des espèces et qu'elle est imputable à l'espèce humaine. Cette période est nommée l'Anthropocène. La principale particularité de la crise d'extinction d'espèces actuelle est que le taux d'extinction est 100 à 1 000 fois plus élevé que le taux d'extinction moyen qu'a connu la Terre jusqu'ici, à la fois en nombre d'animaux et en étendue. Une des causes principales du déclin de la biodiversité est la pression exercée par l'être humain sur les milieux : surexploitation des ressources naturelles, pollution, dérèglement climatique, villes de plus en plus minérales, extension des zones périurbaines au détriment des espaces ruraux et naturels. Ces phénomènes conduisent notamment à la fragmentation et à la réduction des habitats naturels, avec pour conséquence un renforcement de l'isolement des populations animales et végétales dont les capacités d'adaptation ne peuvent suivre le rythme des évolutions environnementales.

Lutter contre ce phénomène est d'autant plus difficile que la disparition d'éléments constitutifs de notre biodiversité passe le plus souvent inaperçue et que nous ne disposons pas aujourd'hui de modèle global prédictif de l'extinction des espèces.

De multiples interactions entre biodiversité et climat

Si climat et biodiversité sont des sujets souvent abordés de manière trop segmentée, ce sont deux piliers intimement corrélés, indispensables à notre avenir.

Le changement climatique aura un impact important sur la biodiversité. Dans l'hypothèse d'une augmentation des températures limitées à une fourchette de +1,5 °C à +2 °C, objectif de la 21^e Conférence internationale sur le climat (COP 21), on assisterait selon les scientifiques à un bouleversement irréversible des écosystèmes à l'horizon 2050. Avec les changements de température, certaines espèces vont devoir s'adapter, changer de lieu de vie pour retrouver des conditions de vie adaptées à leurs besoins. Les effets du dérèglement climatique risquent également de brouiller les signaux déclencheurs de la migration ou de la reproduction, avec un risque que celles-ci n'interviennent plus au moment le plus opportun, en dissociant par exemple la période reproductive de la période d'abondance de la nourriture dans un habitat donné. Une étude de la revue Nature évalue que 25% des espèces à l'échelle mondiale pourraient disparaître d'ici 2050.

Par ailleurs, la protection et le développement de la biodiversité et des écosystèmes sont essentiels dans la lutte contre le changement climatique. Les politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre ne pourront être efficaces que si dans le même temps les millions d'hectares de forêts, de zones humides, de terres agricoles, de barrières de corail ou de tout autre écosystème sont conservés et développés, afin d'éviter que ces milieux restituent dans l'atmosphère d'importants volumes de CO₂ ou de méthane stockés naturellement depuis des millions d'années.

La Biodiversité, citoyenne d'honneur de la Ville de Paris

Face à ces enjeux, le 26 septembre 2016, le Conseil de Paris a attribué la citoyenneté d'honneur de la Ville à la Biodiversité. C'est un acte de responsabilité fort pour la Ville de Paris. Cet acte symbolique fait entendre la voix de la biodiversité aux Parisiennes et Parisiens. Cette reconnaissance contribue à faire prendre conscience au plus grand nombre du risque de la disparition silencieuse de notre environnement à la fois immédiat et lointain.

Je vous propose aujourd'hui d'adopter le Plan Biodiversité de Paris 2018-2024 qui dresse une Stratégie et un Plan d'actions.

L'élaboration du Plan Biodiversité de Paris 2018-2024

Depuis l'adoption du premier Plan Biodiversité de Paris en 2011, le contexte international, national et régional a considérablement évolué en matière de mesures en faveur de la biodiversité. L'adoption de la **loi de reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages**, la mise en œuvre du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) et l'émergence de nouvelles pratiques en matière de biodiversité et d'aménagement du territoire dessinent un nouveau cadre pour Paris.

En 2016, afin d'intégrer ces nouveaux enjeux et réaffirmer nos engagements, Paris a décidé de réaliser le bilan participatif de son premier Plan et de faire émerger les perspectives d'avenir pour élaborer son nouveau programme d'actions. Ce bilan a associé les Parisiennes et les Parisiens ainsi que les partenaires de la Ville, notamment grâce à 17 ateliers dans l'ensemble des arrondissements ainsi qu'une consultation dédiée sur le site « Madame la Maire, j'ai une idée ! ».

Ce bilan a permis d'identifier deux axes de progrès :

Un Plan co-construit avec les Parisiennes et les Parisiens ainsi que les partenaires de la Ville. Ce nouveau Plan Biodiversité est le fruit d'un travail itératif et collaboratif de plus de deux ans. Ce cycle de travail a été indispensable pour parvenir à construire une vision partagée de la biodiversité urbaine, à

l'écoute des questionnements que peut suggérer une ville résiliente et riche en biodiversité à l'horizon 2030.

Dans la continuité de l'évaluation participative du premier Plan Biodiversité de Paris, 17 nouveaux ateliers de co-élaboration avec les Parisiennes et les Parisiens ont eu lieu d'octobre à décembre 2016 dans les mairies d'arrondissement pour construire le Plan 2018-2024. Des ateliers complémentaires ont été organisés par les arrondissements, incluant des marches exploratoires afin d'observer in situ les enjeux. Le site Internet « Madame la Maire, j'ai une idée ! » a également permis aux Parisiennes et Parisiens de déposer leurs propositions d'actions durant toute la concertation.

Cette large concertation a permis de faire émerger près de 200 propositions d'actions concrètes, originales et ambitieuses, grâce à la participation de plus de 750 Parisiennes et Parisiens et de 270 professionnels – associations, chercheurs, aménageurs, gestionnaires d'espaces, etc. Couvrant une quinzaine de thématiques, elles s'articulent autour de quatre grands domaines d'actions :

- Impliquer et mobiliser tous les acteurs autour de la biodiversité,
- Accorder plus de place à la biodiversité dans l'espace public et privé,
- Appliquer des modes de gestion favorables aux habitats et aux espèces,
- Placer la biodiversité au cœur de l'action publique.

Les associations et autres partenaires de la Ville, tout comme les différents services de la Ville, ont été également associés à cette co-construction par des ateliers de travail. De même, les mairies d'arrondissement et les groupes politiques du Conseil de Paris ont participé au comité de pilotage qui s'est régulièrement réuni tout au long de la démarche itérative.

Le Plan Biodiversité 2018-2024 - perspectives 2030

Afin de rendre le Plan Biodiversité plus opérationnel, il a été formulé en trois parties :

- Le Plan stratégique, qui précise les enjeux aux différentes échelles du territoire, du patrimoine naturel parisien, de la participation citoyenne et de la gouvernance du Plan d'actions ;
- Le Plan d'actions ;
- Les ressources et les éléments documentaires.

Le Plan d'actions fédère ainsi les orientations et les perspectives de la Ville, de toutes les directions et des partenaires concernés, qui donneront un nouveau visage à la métropole de demain en permettant la préservation et le développement de la biodiversité parisienne.

Le Plan Biodiversité a également été élaboré en vue de favoriser un changement de regard de l'ensemble des acteurs du territoire. Comme pour toute démarche de développement durable, ses effets pourront se lire sur le long terme.

Les grands objectifs du Plan ont été déclinés par secteur et adossés à un ensemble de mesures concrètes bâties sur les contributions recueillies lors de la concertation.

Les actions proposées constituent des principes qui seront inscrits dans l'ensemble des actions de la Ville en termes de programmation, d'aménagements, de gestion, d'études et de mobilisation du territoire.

Avec son Plan Biodiversité 2018-2024, Paris disposera d'un ambitieux programme d'intégration de la nature en ville qui s'inscrira dans la durée. La concertation pour la création du Plan Biodiversité de Paris 2018-2024 a également permis d'engager Paris vers des perspectives à court et moyen terme. Ainsi, des

actions à mettre en œuvre dès l'adoption du Plan, en 2018 et 2019 ont été identifiées. L'expression des résultats attendus d'ici 2020 marque l'engagement de la Ville pour obtenir des résultats à court terme. Les actions en faveur de la biodiversité ne pouvant et ne devant se limiter à cette échelle de temps, des engagements, pour chaque action, sont également définis pour 2024 et des perspectives sont dessinées pour 2030. Pour chaque action, les étapes ont été fléchées et quantifiées.

À travers ce Plan, la Ville s'engage avec détermination sur un chemin alliant pragmatisme – des actions dont les résultats seront visibles rapidement permettront à chacun de mieux appréhender les enjeux du maintien et du développement de la biodiversité dans notre capitale – et des ambitions fortes à long terme pour définir un chemin vers une ville accueillante, résiliente et riche en biodiversité.

Trois axes d'actions déclinés en 30 actions

Le Plan Biodiversité 2018-2024 a été construit en cohérence et en complémentarité avec l'ensemble des Plans stratégiques développés par la Ville, dans une approche holistique autour de 3 axes d'actions :

1. La biodiversité dans une ville engagée – Paris, ville exemplaire (7 actions)

Le Plan est l'occasion pour la Ville de réaffirmer sa volonté d'agir positivement pour la biodiversité dans tous ses champs de compétences. La première compétence identifiée est l'aménagement du territoire parisien, à travers la prise en compte de la biodiversité dans les textes règlementaires d'urbanisme comme dans les Plans et Chartes environnementales de la Ville (action 1) ou à travers la volonté de poursuivre l'intégration de la biodiversité à toutes les étapes des projets d'aménagement, de construction et de rénovation de la Ville (action 2).

Il s'agit également pour la Ville de permettre le financement d'actions en faveur de la biodiversité, à travers son intégration dans la politique d'achat de la Ville (action 3), le développement de financements innovants (action 4) ou l'essor des métiers de la biodiversité (action 5).

Enfin, parce que la Ville est au cœur de territoires plus vastes, elle se doit d'agir à l'échelle du Bassin parisien en coopérant avec les territoires limitrophes (action 6) et d'inscrire sa politique dans les Stratégies nationales et internationales (action 7).

2. La biodiversité par et pour tous – Tous actrices et acteurs de la biodiversité (8 actions)

L'étude continue de la faune et de la flore de la capitale a mis en évidence une richesse intéressante mais fragile qu'il est nécessaire de maintenir et de renforcer. Ceci suppose que chacune et chacun s'emparent du Plan Biodiversité de Paris et en deviennent les actrices et acteurs.

Il est acquis que l'on protège mieux ce que l'on comprend et ce que l'on connaît. Or, le premier écueil dont souffre la biodiversité urbaine est la méconnaissance du public car elle passe souvent inaperçue. Face à ce constat, il faut non seulement mieux connaître la biodiversité parisienne (action 8) mais aussi mieux la faire connaître (action 9).

Au-delà, il est important qu'une diversité d'acteurs soit sensibilisée et formée à la biodiversité. Pour se faire, la Ville développera des événements de sensibilisation (action 10), proposera des actions de sensibilisation de la crèche aux universités (action 11) et des formations à la biodiversité pour tous (action 12).

Enfin, la Ville accompagnera chacun pour qu'il puisse s'impliquer au mieux en faveur de la biodiversité parisienne. Elle soutiendra les associations (action 13), favorisera la participation des Parisiennes et des Parisiens (action 14) et accompagnera les entreprises à travers la Charte « PARIS ACTION BIODIVERSITÉ » (action 15).

3. La biodiversité partout – Penser la ville comme un atout pour la biodiversité (15 actions)

Paris est une ville très dense où la nature a longtemps été cantonnée aux espaces verts. Il s'agit aujourd'hui non seulement d'ouvrir de nouveaux espaces verts aux Parisiennes et aux Parisiens, mais aussi de proposer un nouveau modèle urbain où la nature se déploie et s'invite partout où cela est possible, au cœur de l'espace public comme sur le bâti. Cette ambition répond à une double urgence : lutter contre le changement climatique et lutter contre l'érosion de la biodiversité.

Il s'agit de construire la ville en tenant compte des enjeux de la protection et du développement de la biodiversité, à travers le renforcement du réseau de la nature sur le territoire parisien (action 16), les trames verte et bleue, mais aussi la trame noire (l'éclairage) et la trame brune (les sols), la construction d'immeubles à biodiversité positive (action 17), le développement de nouveaux espaces de biodiversité (action 18), la participation à la résilience urbaine et l'adaptation du territoire au changement climatique (action 19), le renforcement de la végétalisation de la ville (action 20) et le recours aux espèces végétales d'Île-de-France (action 21).

Gérer la ville en faveur de la biodiversité permet de limiter l'impact environnemental, d'économiser les ressources naturelles, d'assurer la diversité et la qualité des milieux et des espèces, tout en répondant aux besoins et aux attentes des usagers. Généraliser, aussi bien dans le domaine privé que sur l'espace public, une gestion écologique homogène à Paris, à l'image de celle des espaces verts municipaux, constitue un défi à relever pour lequel la Ville doit avoir un rôle moteur (action 22). Afin d'harmoniser les pratiques environnementales pour favoriser la biodiversité, de bonnes pratiques d'entretien des milieux sont préconisées, spécifiquement pour les arbres (action 23), mais également pour l'entretien du bâti en adéquation avec les besoins des espèces animales et végétales (action 24).

La biodiversité doit enfin être un atout pour vivre la ville. Elle est génératrice de convivialité, d'esthétisme et de biophilie, support d'activités sportives et récréatives, créatrice d'emplois verts, de richesses éco-touristiques et de denrées comestibles. Il s'agit de faire de la biodiversité une valeur ajoutée pour les Parisiennes et les Parisiens comme pour les touristes (action 25), notamment à travers le développement de l'agriculture urbaine (action 26).

Vivre la ville en harmonie avec la biodiversité implique également de veiller à endiguer la prolifération des espèces exotiques envahissantes (action 27) et d'être tous attentifs aux espèces protégées et menacées (action 28).

La biodiversité en ville impulse aussi de nouveaux usages urbains contribuant à améliorer le cadre de vie des citoyens, un atout pour la santé des Parisiennes et des Parisiens (action 29). Enfin, il s'agit de permettre aux animaux de mieux vivre en ville (action 30).

Une mise en œuvre et une évaluation partenariales

L'Observatoire Parisien de la Biodiversité, mis en place au sein de la Direction des Espaces verts et de l'Environnement suite à l'adoption du premier Plan Biodiversité de Paris, sera chargé de la coordination de ce nouveau Plan. Pour chaque action, les directions de la Ville impliquées ainsi que les partenaires à mobiliser ont été identifiés. Pour chaque action, une direction pilote est responsable de sa mise en œuvre et du respect des engagements de la Ville.

Le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation du Plan

Le Plan identifie, dès à présent, des indicateurs qui permettront d'évaluer et d'actualiser régulièrement son programme d'actions avec l'aide de chacune des directions de la Ville et des acteurs du territoire concernés. Ces premiers indicateurs seront complétés au besoin afin d'évaluer la Stratégie de biodiversité appliquée sur le territoire parisien et de mettre en évidence les progrès accomplis ainsi que les différents leviers d'actions.

Ces indicateurs permettront de mesurer et surveiller la diversité biologique et ainsi de suivre l'évolution du milieu. Ils serviront également de base de données dans le cadre d'aménagements ou de réhabilitations des milieux. Enfin, ce sont des outils qui permettront l'élaboration de documents pédagogiques et la transmission de la connaissance du patrimoine naturel parisien aux différents publics. Paris s'inscrira également dans les opérations régionales, nationales et internationales d'évaluation de la Stratégie de biodiversité de la ville, en renforçant ses partenariats avec l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et l'Observatoire National de la Biodiversité (ONB), en communiquant ses données aux indicateurs nationaux et en participant au calcul du jeu d'indicateurs régionaux mis en place par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).

La Ville étudiera également son inscription dans de nouveaux labels évaluant sa stratégie en matière de biodiversité. Cette évaluation régulière permettra ainsi d'inscrire la Ville de Paris dans une démarche de certification valorisant la place de la biodiversité dans sa politique publique. Cela renforcera la mobilisation et l'implication de tous les acteurs publics et privés. Mesurer à l'échelle d'un site, comme du territoire, la biodiversité locale et globale impactée tout au long de la chaîne de valeur, en évaluant régulièrement les pressions exercées par les activités, permettra à la fois d'améliorer la synergie entre ces acteurs, de faciliter les échanges et partages d'expériences, mais également de capitaliser les actions favorables à la biodiversité sur le territoire.

La gouvernance du Plan

La gouvernance du Plan est construite pour poursuivre la démarche partenariale qui a précédé à son élaboration. Plusieurs instances complémentaires seront mises en place afin de consolider cette démarche :

- **Un forum du « Plan Biodiversité de Paris 2018-2024 »** : il rassemblera les Parisiennes et les Parisiens qui le souhaitent, notamment tous ceux qui ont participé à la démarche de co-élaboration du Plan Biodiversité entreprise depuis début 2016. Il permettra de poursuivre la mobilisation de chacune et chacun autour du Plan Biodiversité et d'identifier de nouvelles propositions pour enrichir le Plan d'actions ;
- **Un Comité parisien de la biodiversité** : il rassemblera toutes les associations de biodiversité qui le souhaitent ainsi que les chercheurs et enseignants spécialistes de la biodiversité urbaine. Il évaluera la mise en œuvre du Plan par la Ville et proposera de nouvelles actions à mettre en œuvre. Il se réunira au moins une fois par an. Ainsi, les acteurs associatifs et les scientifiques seront les aiguillons de la Ville dans la mise en œuvre et les évolutions du Plan ;
- **Un Comité stratégique** : sous la présidence de l'Adjointe à la Maire de Paris chargée des Espaces verts, de la Nature en ville, de la Biodiversité, de l'Agriculture urbaine et des Affaires funéraires, il rassemblera les élus parisiens, Adjointes et Adjointes à la Maire de Paris, Maires d'arrondissement et représentants des groupes politiques du Conseil de Paris. Il se réunira au moins une fois par an pour prendre connaissance du travail du **Comité parisien de la biodiversité** afin de valider les éventuelles nouvelles actions à inclure et les priorités à mettre en œuvre ;
- **Un Comité de pilotage** : il rassemblera toutes les directions de la Ville sous la présidence du Secrétariat Général. Il établira un bilan annuel du Plan et suivra sa bonne mise en œuvre. Il se réunira 2 à 3 fois par an. Il renseignera un Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) afin de valoriser les actions de biodiversité mises en place sur le territoire parisien. Cet outil de pilotage permettra la constitution d'un Bleu « biodiversité » annuel en valorisant la part du budget attribué à la biodiversité par la Ville de Paris. Celui-ci évaluera les investissements réalisés et les effets en termes d'évolution de la biodiversité. Lors de la discussion budgétaire, un chiffrage des actions à mettre en place sera présenté au Conseil de Paris.

Ainsi, ce deuxième « Plan Biodiversité » de Paris permettra à la Ville de renforcer son action déterminée en faveur de la biodiversité.

La problématique essentielle de la biodiversité en ville est aujourd'hui cruciale. Paris, en adoptant le nouveau Plan Biodiversité qui vous est proposé aujourd'hui, sera l'une des premières grandes villes européennes à se doter d'actions ambitieuses, novatrices et volontaires en matière de biodiversité.

Afin de poursuivre le développement de la biodiversité à Paris, je vous demande de bien vouloir approuver le Plan Biodiversité de Paris 2018-2024.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer,

La Maire de Paris

2018 DEVE 33 Adoption du Plan Biodiversité de Paris 2018-2024

Le Conseil de Paris
Siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du _____, par lequel Madame la Maire de Paris sollicite l'autorisation d'adopter le Plan Biodiversité de Paris 2018-2024 ;

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement de Paris, en date du _____
Vu l'avis du Conseil du 2^e arrondissement de Paris, en date du _____
Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement de Paris, en date du _____
Vu l'avis du Conseil du 4^e arrondissement de Paris, en date du _____
Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement de Paris, en date du _____
Vu l'avis du Conseil du 6^e arrondissement de Paris, en date du _____
Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement de Paris, en date du _____
Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement de Paris, en date du _____
Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement de Paris, en date du _____
Vu l'avis du Conseil du 10^e arrondissement de Paris, en date du _____
Vu l'avis du Conseil du 11^e arrondissement de Paris, en date du _____
Vu l'avis du Conseil du 12^e arrondissement de Paris, en date du _____
Vu l'avis du Conseil du 13^e arrondissement de Paris, en date du _____
Vu l'avis du Conseil du 14^e arrondissement de Paris, en date du _____
Vu l'avis du Conseil du 15^e arrondissement de Paris, en date du _____
Vu l'avis du Conseil du 16^e arrondissement de Paris, en date du _____
Vu l'avis du Conseil du 17^e arrondissement de Paris, en date du _____
Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement de Paris, en date du _____
Vu l'avis du Conseil du 19^e arrondissement de Paris, en date du _____
Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement de Paris, en date du _____

Sur le rapport présenté par Mesdames Pénélope KOMITES et Célia BLAUEL au nom de la 3^{ème} Commission ;

Délibère :

Article 1 : Le Conseil de Paris approuve le Plan Biodiversité de Paris 2018 - 2024 joint en annexe de cette délibération.